

(1)

(N° 261.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1865.

Crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Finances
de l'exercice 1865 (1).

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE MACAR

MESSIEURS,

Le crédit demandé est destiné à solder :

1° Les frais que nécessitera la translation des bureaux des administrations centrales du Ministère des Finances dans une partie des bâtiments récemment construits dans la rue de l'Orangerie; soit fr. 25,000 »

2° A couvrir le surcroît de dépenses occasionné par l'augmentation du chiffre de l'adjudication des papiers pour l'exercice 1865; soit fr. 7,000 »

Le projet de loi a été adopté sans observation par toutes les sections.

La section centrale fait remarquer que le crédit de fr. 25,000 doit être porté à la colonne des charges extraordinaires.

Elle désire savoir si l'augmentation de 11 p. 0/0 du prix d'adjudication des papiers provient de ce que l'on a imposé des conditions nouvelles, afin d'obtenir un papier de meilleure qualité; cette question a été résolue négativement par l'honorable Ministre des Finances. Aucune condition nouvelle n'a été imposée. L'augmentation de prix, en vue de laquelle on demande un crédit supplémentaire, s'applique exclusivement au papier à la main.

(1) Projet de loi, n° 241.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. DAVID, M. JOURET, DE MACAR, LAFITTE, VANDER DONCKE ET DE BAILLET-LATOUR.

Pour cette espèce de papier, la concurrence, toujours très-restreinte, a diminué encore par suite de la cessation d'une des usines s'occupant de cette fabrication.

La section centrale, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

F. DE MACAR.

Le Président,

A. MOREAU.